

**Délibération n° 25-030**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du**

24 février 2025

**Secrétaire de séance**

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures  
Le centre communal d'action sociale légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Madame WIART Virginie.  
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

**Objet de la délibération**

Modification de la délibération  
n° 23-103 du 18 septembre 2023 – Immobilier  
terroir de Bévillers – Aliénation de la parcelle  
ZE 96 au profit de Madame DUDANT Karine.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

**Présent(s)** : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique  
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José  
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,  
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr  
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,  
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

**Absents, excusés, représentés** : Mr François-Xavier  
Villain, Mme Françoise Demontfaucou, Mme Sylvie  
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine  
Cagnard donne procuration à Mme Dominique  
Cardon.**

Par délibération n° 23-103 du 18 septembre 2023, le Conseil d'Administration avait accepté à l'unanimité  
la vente de la parcelle de terre cadastrée ZE 96 de 42a 00ca sis Lieu-dit « L'Horloge » (59217) sur le terroir  
de Bévillers **au prix de 6 548.00€ soit 6 500.00€ l'hectare au profit de Madame DUDANT Karine.**

**Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-103 du 18 septembre 2023  
comme suit en gras :**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Bévillers :

- De la parcelle de terre cadastrée ZE 96 de 42a 00ca sis Lieu-dit « L'Horloge » (59217).

Madame DUDANT Karine souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **3 000.00€ soit 7 143.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée ZE 96 de 42a 00ca sur le terroir de Bévillers.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la vente à Madame DUDANT Karine de la parcelle :
  - ZE 96 de 42a 00ca sur le terroir de Bévillers au prix total de **3 000.00€ (trois mille euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

### **DECIDENT**

**D'accepter la modification de la délibération n° 23-103 du 18 septembre 2023 d'aliénation de la parcelle ZE 96 de 42a 00ca sis Lieu dit « L'Horloge » (59217) sur le terroir de Bévillers au prix de 3 000.00€ (trois mille euros) soit 7 143.00€ l'hectare au profit de Madame DUDANT Karine domiciliée, 32 Rue de Boussières à Bévillers (59217).**

**De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée

Virginie WIART

